PHYTO-VICTIMES

ASSOCIATION D'AIDE AUX PROFESSIONNEL·LES VICTIMES DES **PESTICIDES**

des enfants de professionnels exposés aux pesticides



BD de sensibilisation offerte

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité





L'association Phyto-Victimes est heureuse de vous faire découvrir ce livret !

- Dispositif Phyto-Victimes p.2
- L'indemnisation pour les enfants exposés in utéro aux pesticides p.3
- Lire l'histoire d'Esmée : une petite fille née avec une fente labio-palatine p.5

Ce sujet vous intéresse ?

Une BD sur l'exposition des professionnels est disponible sur demande auprès de Phyto-Victimes.







C’est quoi Phyto-Victimes ?

Phyto-Victimes est une association nationale d’aide aux professionnels victimes des pesticides.

Mars 2011 : l'association Phyto-Victimes est créée par plusieurs professionnels malades des pesticides. Leur objectif : accompagner tous les professionnels victimes des pesticides et défendre leurs droits.

Janvier 2022 : l'association Phyto-Victimes s’implante en Martinique pour assurer une des missions du Plan Chlordécone IV : "le déploiement aux Antilles d’un dispositif d’accompagnement gratuit pour faciliter les démarches auprès du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides".

Janvier 2024 : l'association Phyto-Victimes s’implante en Guadeloupe pour proposer un accompagnement aux professionnels impactés par une maladie en lien avec les pesticides.

DISPOSITIF SOUTENU PAR :

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PHYTO-VICTIMES
135 route de Bordeaux
16400 - LA COURONNE

06 74 78 88 27
contact@phyto-victimes.fr
WWW.PHYTO-VICTIMES



PESTICIDES & ENFANTS
et si SA maladie était d'origine professionnelle ?

Les activités professionnelles en lien avec les pesticides :
Travailleur de l'agriculture, salarié du bois, agent d'élimination de nuisibles, agent de voirie, métier de la fleur...

POUR CONNAÎTRE VOS DROITS CONTACTEZ-NOUS

PHYTO-VICTIMES
ASSOCIATION D'AIDE AUX PROFESSIONNEL·LES VICTIMES DES PESTICIDES

Association nationale représentante des usagers du système de santé

06 74 78 88 27 | contact@phyto-victimes.fr
WWW.PHYTO-VICTIMES.FR

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Et si la santé de mon enfant avait été impactée par mon exposition professionnelle ?

Les professionnels au contact des pesticides par leur métier peuvent malheureusement exposer leurs enfants.
Cette exposition durant la période prénatale (6 mois avant la conception et pendant la grossesse) peut avoir un impact sur la santé de l'enfant à naître en lui provoquant des pathologies et des malformations.

Pour ces enfants, une demande d' indemnisation est possible.

Qui est concerné ?

Les enfants de professionnels : agriculteurs, salariés agricoles, salariés des espaces verts, salariés du bois, agents d'élimination des nuisibles, agents de voirie, fleuristes...

Atteints des pathologies suivantes :
tumeurs cérébrales, leucémies, hypospadias, fentes labio-palatines, troubles du neurodéveloppement dont l'autisme...

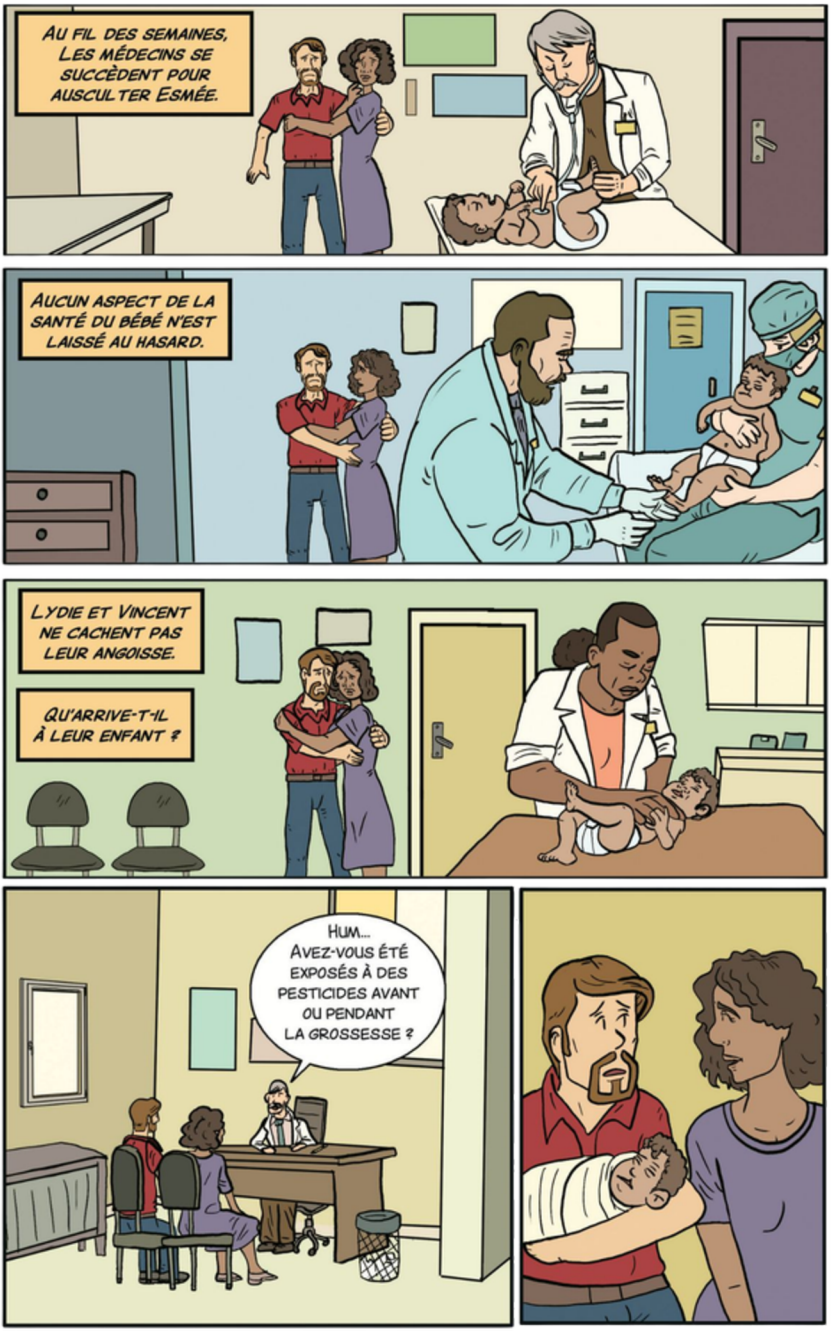
Nous vous accompagnons dans vos démarches !

- Accompagnement et soutien
- Information sur les démarches administratives et vos droits
- Aide pour la demande d'indemnisation
- Suivi des dossiers et procédures jusqu'au 1er versement (quand cela est possible).

Née avec une particularité

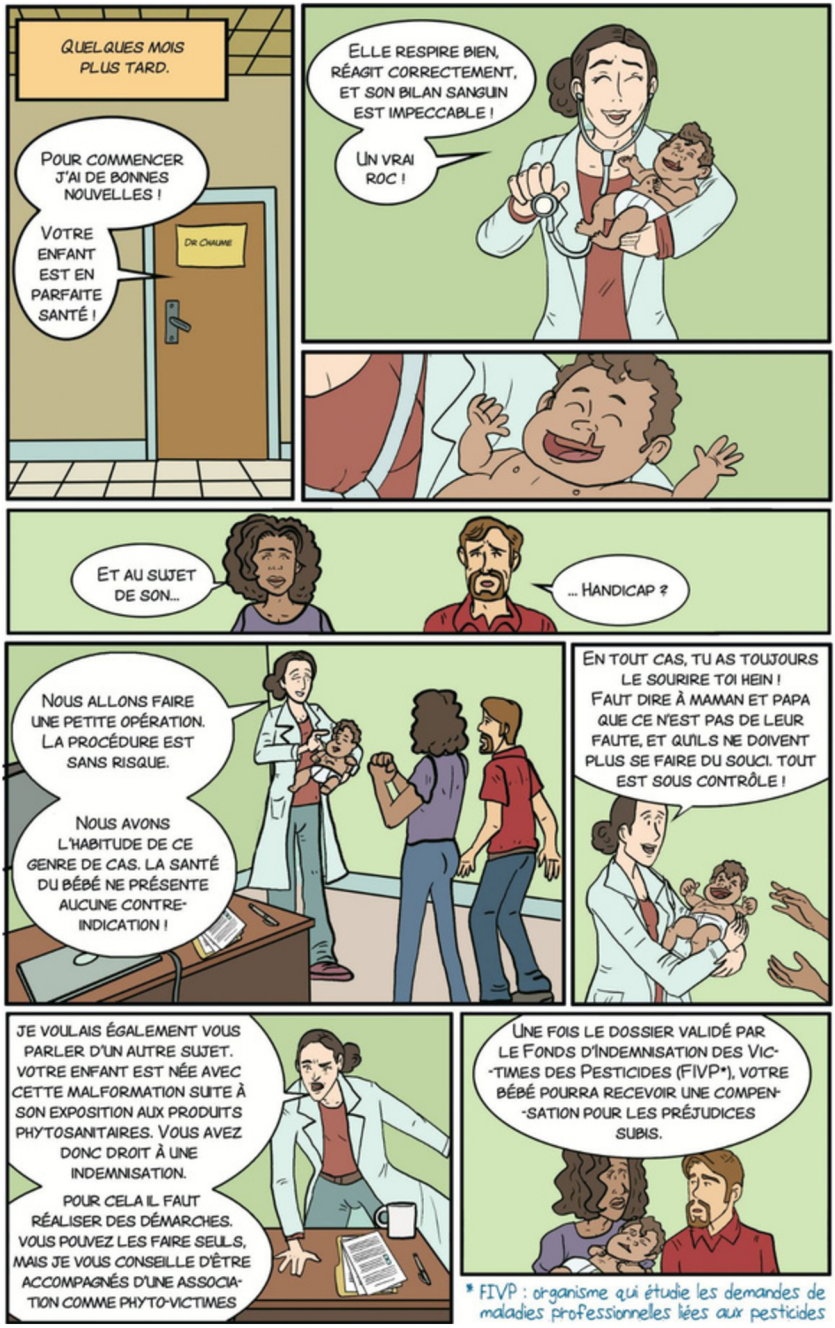
de François Ruiz, Clémence Leclerc et Bastien Bazar



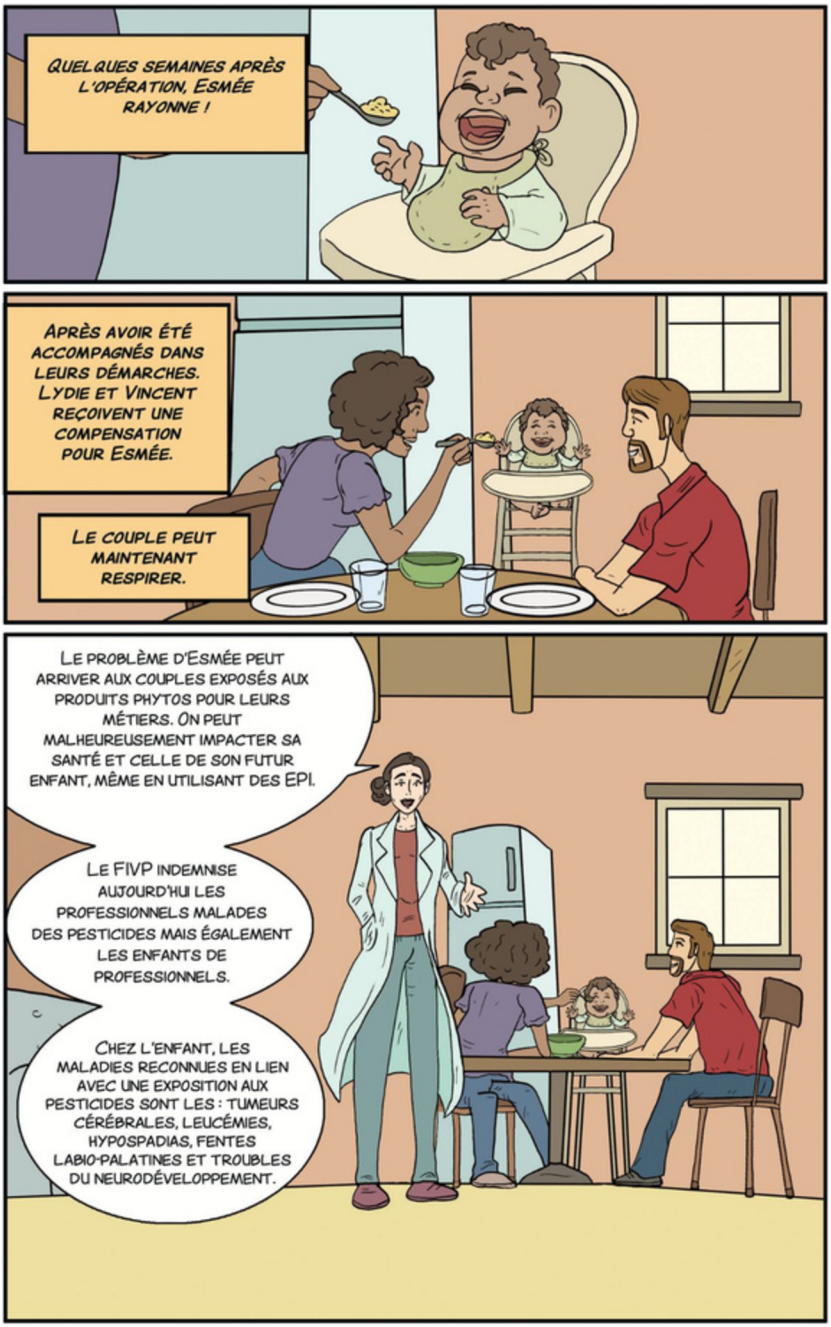

Au fil des semaines, les médecins se succèdent pour ausculter Esmée.
Aucun aspect de la santé du bébé n'est laissé au hasard.
Lydie et Vincent ne cachent pas leur angoisse.
Qu'arrive-t-il à leur enfant ?
Hum... Avez-vous été exposés à des pesticides avant ou pendant la grossesse ?


OUI, MOI ! ENFIN...
ON ENFILE DES EPI QUAND ON UTILISE LES PRODUITS.
L'ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTAIRE : GANTS, MASQUES, COMBINAISONS...
VOUS PENSEZ QUE C'EST MA FAUTE SI NOTRE ENFANT EST COMME ÇA ?
MON COEUR, SI C'EST LE CAS, ALORS C'EST AUSSI MA FAUTE.
MOI AUSSI J'AI ÉTÉ EXPOSÉE À DES PESTICIDES.


SI TU ES FAUTIF, NOUS LE SOMMES TOUS LES DEUX.
VOUS NE POUVIEZ PAS SAVOIR ! NE CULPABILISEZ PAS.
JE VAIS VOUS ENVOYER VOIR LE DR. CHAUME.
ELLE MAÎTRISE PARFAITEMENT LE SUJET. ELLE VA POUVOIR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS ET VOUS CONSEILLER POUR LA SUITE.
VOUS SEREZ ENTRE DE BONNES MAINS.

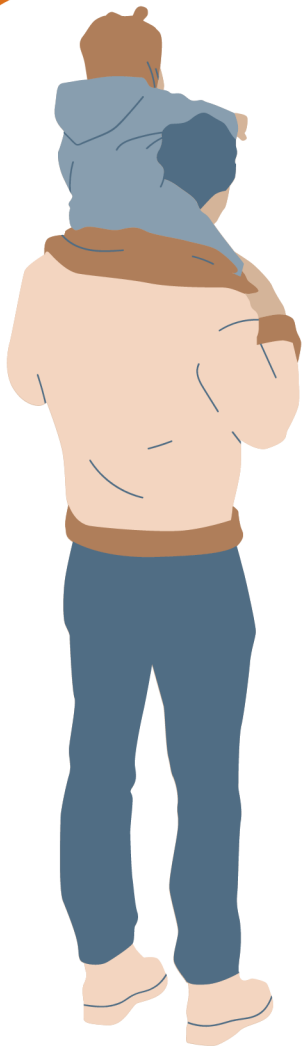


* FIVP : organisme qui étudie les demandes de maladies professionnelles liées aux pesticides


Quelques semaines après l'opération, Esmée rayonne !
Après avoir été accompagnés dans leurs démarches. Lydie et Vincent reçoivent une compensation pour Esmée.
Le couple peut maintenant respirer.
Le problème d'Esmée peut arriver aux couples exposés aux produits phytos pour leurs métiers. On peut malheureusement impacter sa santé et celle de son futur enfant, même en utilisant des EPI.
Le FIVP indemnise aujourd'hui les professionnels malades des pesticides mais également les enfants de professionnels.
Chez l'enfant, les maladies reconnues en lien avec une exposition aux pesticides sont les : tumeurs cérébrales, leucémies, hypospadias, fentes labio-palatines et troubles du neurodéveloppement.

- [x] J'ai été exposé(e) aux pesticides pour mon métier.
- [x] Mon enfant est malade ou souffre d'une malformation.

Et si je me faisais accompagner pour qu'il soit indemnisé ?



06 74 78 88 27

contact@phyto-victimes.fr

Tumeurs cérébrales, leucémies, hypospadias, fentes labio-palatines, troubles du neurodéveloppement...

Les enfants des travailleurs agricoles, espaces verts, dératisation, désinsectisation, etc... ont des droits !

www.phyto-victimes.fr

PHYTO-VICTIMES

ASSOCIATION D'AIDE AUX PROFESSIONNEL·LES VICTIMES DES PESTICIDES